

Attribution de subventions aux associations sportives des collèges

Intervention de Flore Munck
Groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes

Monsieur le Président,

Chèr·es collègues,

Je souhaite intervenir sur le rapport n°12 relatif à l'attribution de subventions aux associations sportives des collèges.

Après analyse de ce rapport, nous constatons une baisse de **46 269 €** de l'enveloppe proposée cette année, qui passe de **93 253 €** l'année dernière à un montant nettement inférieur cette année. Cette diminution intervient dans un contexte pourtant très différent de celui de l'an dernier : le nombre d'associations sportives demandeuses augmente de **12 clubs supplémentaires**, ce qui représente plus de **1 000 élèves licenciés** en plus qui bénéficient — ou devraient bénéficier — de ce soutien départemental.

Autrement dit, il y a plus de clubs, plus d'élèves, plus de pratique sportive au sein de nos collèges, mais moins de moyens pour l'accompagner. C'est une équation qui nous semble incompréhensible.

Concrètement, cette baisse globale de l'enveloppe se traduit par une chute brutale de la part forfaitaire versée à chaque association, qui passe de **247 € à 113 €** — soit une division par plus de deux. Pour les clubs concernés, cela signifie des moyens divisés alors même que leurs effectifs et leurs charges, elles, ne diminuent pas. Ce sont souvent des petites structures associatives, portées par des bénévoles, qui vont devoir absorber cette baisse : réduction des créneaux, des déplacements, du matériel, voire des activités proposées aux élèves.

Nous souhaitons donc vous poser une question simple : pourriez-vous nous donner des précisions sur les raisons de ce choix ? Comment justifiez-vous une réduction du soutien financier à ces associations sportives au moment même où le nombre de structures demandeuses et d'élèves concernés augmente ?

Cette décision s'inscrit malheureusement dans la droite ligne de ce que nous observons plus largement dans les politiques du Département : un désengagement progressif vis-à-vis du sport pour toutes et tous. Ici, la situation est d'autant plus préoccupante que les collèges relèvent directement de la responsabilité du Département. Nous ne pouvons pas, d'un côté, promouvoir la pratique sportive comme facteur de santé, de cohésion et de réussite éducative, et de l'autre, retirer année après année les moyens qui permettent concrètement aux clubs de fonctionner. Nous faisons face à un véritable détricotage global du soutien au sport scolaire dans notre département.

C'est pourquoi, si aucune réponse satisfaisante ne nous est apportée aujourd'hui, ou si ce rapport n'est pas retiré pour être revu à la hausse, nous voterons contre.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi